Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **12 (1920)**

Heft 8

PDF erstellt am: **04.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Berne, août Douzième année 1920 — N° 8

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Abonnement: 3 fr. par an
Pour l'Etranger: Port en sus
Abonnem. postal, 20 cent. en sus

Rédaction: Secrétariat de l'Union syndicale suisse, Berne
Téléphone 3168 ○ ○ ○ **Kapellenstrasse 8** ○ ○ ○ Compte de chèques N° III 1366
Paraît tous les mois

○ Expédition et administration: ○
Imprim. de l'Union, Berne
○ ○ ○ ○ Kapellenstrasse, 6 ○ ○ ○ ○

SOMMAIRE:

Pages
1. *Moscou-Amsterdam* 63
2. *Les assemblées des délégués des fédérations syndicales* 67
3. *L'assurance-chômage en Allemagne* 69
4. *Dans les fédérations syndicales* 70

Moscou-Amsterdam

La querelle pour ou contre la troisième internationale, qui a partiellement divisé les partis politiques ouvriers ou menace de les diviser, semble vouloir s'étendre aux fédérations syndicales.

L'Union syndicale internationale fut l'une des premières parmi les organisations ouvrières, à renouer les liens de solidarité internationale et à se donner une constitution qui, tout en respectant les particularités nationales, et en tenant compte du développement historique et économique, des différences de tempérament et du niveau d'éducation propres à chaque pays, place cette solidarité prolétarienne internationale au premier rang de ses préoccupations.

De même que l'on ne peut exiger de chaque ouvrier signant une feuille d'adhésion, la pleine conscience des devoirs syndicaux qu'il aura à remplir, on ne peut le demander d'emblée du mouvement syndical international. Des conditions différentes créent des situations différentes. Le manque de contact fut surtout préjudiciable à la solidarité internationale. Cependant, il est incontestable que ce fut précisément le congrès d'Amsterdam qui développa puissamment le sentiment de solidarité, en exigeant de l'Entente, la convocation des représentants de tous les pays à la Conférence de Washington. La résistance du Conseil suprême fut brisée par la volonté inébranlable de l'Union syndicale internationale affirmant unaniment sa solidarité avec les pays exclus. Le boycot de la Hongrie donne une nouvelle preuve du sentiment de solidarité qui anime l'Internationale ouvrière.

A part la Russie, l'Italie et la Hongrie, toutes les Unions syndicales importantes de l'Europe étaient représentées à la conférence d'Amsterdam d'août 1919. La France avait refusé le visa des passe-ports aux Italiens; les Hongrois ne purent participer à la conférence, vu la situation difficile de ce pays; mais ils déclarèrent immédiatement leur adhésion à l'Internationale. Les Russes, également invités, ne parurent pas et ne donnèrent aucune réponse.

Il est vrai qu'en été 1918 un représentant des syndicats russes se rendit en Europe occidentale dans le but de renouer les relations avec les fédérations de ces pays et pour organiser une conférence syndicale internationale en Suisse. Il prit part à une séance du Comité et de la Commission syndicale suisse. Nous espérions obtenir de lui des renseignements sur les fédérations russes, ainsi qu'il nous l'avait promis; mais jusqu'à ce jour, nous n'avons rien reçu.

En mars 1920, nous recevions de Stockholm une invitation télégraphique au congrès des fédérations syndicales panrusses à Moscou, cinq jours avant l'ouverture de ce congrès. Il ne pouvait naturellement pas être question d'examiner, dans un délai aussi court, la possibilité d'envoyer une délégation.

Peu de temps après, nous nous sommes adressés par écrit au représentant des Soviets russes à Stockholm, dont le nom nous était connu par l'invitation qu'il nous avait fait parvenir, pour obtenir de lui des renseignements sur l'attitude des fédérations russes à l'égard du voyage d'étude enRussie, projeté par l'Office international du travail. Nous lui demandions également, sous quelles conditions une délégation particulière des syndicats suisses pourrait se rendre en Russie. Le camarade Frédéric Ström, représentant du gouvernement des Soviets à Stockholm, répondit par quelques considérations générales, en ajoutant, qu'il avait remis notre lettre au représentant des fédérations syndicales russes à Christiania, lequel nous repondrait définitivement. Cette lettre ne nous parvint que trois mois après.

Mais voilà que nous trouvons tout par hasard dans un organe officieux, qui paraît à Moscou (Kremlin) et à Pétrograd (Smolny), une «*lettre aux fédérations syndicales de tous les pays*», que